

Comment défaire ce qui a été fait ?

Volontaire permanente d'ATD Quart Monde depuis 1976, ANNE-CLAUDE BRAND a travaillé au Centre international Joseph Wresinski à Baillet-en-France pour préparer et mettre en œuvre la recherche-action *Misère-violence-paix* (2008-2012)¹. Elle est actuellement en Suisse.

En Suisse, le Gouvernement a demandé pardon aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance. L'auteure situe cette reconnaissance comme un premier pas, indispensable, pour redéfinir les fondements du vivre ensemble dans le pays.

« Vous n'êtes en rien coupables de ce que vous avez subi. (...) Au nom du Gouvernement suisse, sincèrement et du fond du cœur, je vous demande pardon pour les souffrances qui vous ont été infligées ». Ces mots, prononcés le 11 avril 2013, par la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, Cheffe du département de Justice et Police, à quelles personnes sont-ils adressés, à quels hommes, à quelles femmes, rendus de tout temps coupables de leur situation et recevant ainsi - pour la première fois d'une manière officielle - des excuses ?

Une reconnaissance

« Jusque dans les années 1981, en Suisse, des enfants et des jeunes ont été placés d'office, sans jugement, sans leur consentement, ni celui de leurs parents, et souvent avec l'accord des Églises, dans des foyers, institutions ou exploitations agricoles. Parce qu'ils étaient pauvres, qu'ils étaient nés hors mariage, qu'ils connaissaient des circonstances familiales difficiles, parce qu'ils étaient eux-mêmes considérés comme 'difficiles' ou qu'ils étaient turbulents ou récalcitrants. Nombre de ces jeunes ont subi des violences qui continuent de marquer leur vie aujourd'hui. Ces enfants et jeunes placés de force ont été exploités dans des fermes ou maltraités physiquement et psychiquement dans des foyers et des centres de redressement. D'autres ont été internés dans des établissements psychiatriques ou des prisons, sans possibilité de s'opposer juridiquement à ces mesures. Des mesures de stérilisation forcée se sont aussi avérées, ainsi que des situations d'enfants retirés de force à

1. *La misère est violence. Rompre le silence. Chercher la paix*, Revue Quart Monde, Dossiers et documents n°20, 2012, http://www.atd-quart-monde.org/La-misere-est-violence-Romprele.html?var_recherche=conclusions%20violence

leurs parents pour être donnés à l'adoption. »²

Ce communiqué officiel, au lendemain du 11 avril, ne fait-il pas, lui aussi, acte de reconnaissance de l'histoire ? De retour dans mon pays depuis six mois, j'en suis fortement impressionnée. Il y a trente ans, justement dans ces années 70-80 quand, comme institutrice, je cherchais à faire comprendre dans l'école les conditions de certains enfants, puis comme jeune volontaire, quand je parlais de ces réalités, je me suis trouvée bien des fois sans parole devant cette affirmation de gens de mon pays : « *Vous importez la pauvreté de France !* »

Oser les mots justes

Ce 11 avril, parmi les milliers de personnes touchées par cette histoire, sept cents avaient « trouvé le chemin » vers le Gouvernement fédéral à Berne. Il a fallu du courage pour y participer, quand des violences similaires continuent de vous harceler. Ce sont ces personnes qui ont ouvert l'acte de commémoration :

« Je ne pouvais pas me défaire de cette période d'horreur vécue, je ne pouvais parler à personne de mon passé, restant avec la peur constante que tout puisse à nouveau recommencer. (...) La phrase que j'entendais encore et toujours et qui s'est gravée à jamais dans ma mémoire était : 'Il n'adviendra rien de toi, tu es de toute façon une moins-que-rien'. (...) Je devais bien sûr me taire, sinon j'étais rouée de coups mais malgré mon silence, les coups étaient là. Nous, les enfants placés d'office, avons été laissés à notre souffrance et privés de toute dignité et de confiance en nous, bien qu'il fût connu de manière précise ce que nous devions endurer. Je me suis souvent demandé pourquoi personne ne nous a aidés. Tellement de gens connaissaient notre sort et se taisaient, mais POURQUOI ? ... Étions-nous vraiment pires que tous les autres ? »³

Oser nommer l'innommable, ce que l'on a laissé enfoui trop longtemps en soi ; ces personnes ont parlé d'atrocités, de crimes d'État, de torture, d'esclavage, mais aussi du refus du silence, de l'attente que l'État fasse le premier pas, du droit de faire reconnaître sa propre connaissance pour que plus jamais cela ne se reproduise. Leurs paroles rejoignent en profondeur celles des personnes à travers le monde qui révèlent l'urgence de rompre le silence sur les violences de la misère, afin de bâtir une véritable paix avec tous.⁴

Tous concernés

La Ministre de Justice a su renverser cette appellation de « personnes concernées », réservée trop souvent aux personnes victimes, pour appeler chaque citoyen à être concerné et à agir. « *Nous ne pouvons plus continuer à détourner le regard. (...) Il y a un témoignage d'une femme que je ne peux oublier. Elle a raconté qu'aujourd'hui encore, un sentiment d'étouffement et d'oppression la saisit lorsqu'elle traverse le village où tant de choses se sont passées. Pas à cause des souffrances qui lui ont été infligées. Mais parce que personne dans tout le village ne lui a demandé quel avait été son destin, parce que personne ne voulait savoir comment elle*

2. Communiqué de presse du Département Fédéral de Justice et Police – 13/04/2013 <http://www.ejpd.admin.ch/content/ejpd/fr/home/dokumentation/mi/2013/2013-04-11.html>

3. Rosemary Jost, Verding-kinder Schweiz.

4. Voir note 1.

allait, comment elle se sentait. Il ne s'agit donc pas seulement des victimes et des auteurs. Nous sommes tous concernés. Car détourner le regard est aussi une forme d'action. »

Il y a nécessité de tels espaces de rencontre et de recherche où chacun et chacune est amené à se situer comme acteur et coresponsable pour assurer aux personnes en situation de pauvreté l'expression, non seulement de témoignages, mais d'une intelligence et d'un savoir trop longtemps enfouis et ignorés.

Des représentants des autorités, des Églises, de l'Union suisse des paysans et des institutions sociales ont exprimé aussi, au nom de leur organisme, leur honte et leurs difficultés à trouver les mots justes pour le dire, « car aucun mot, si soigneusement choisi soit-il, ne saurait défaire ce qui a été fait ».

Nécessité d'une recherche historique

Une telle rencontre n'aurait pas eu lieu si des personnes ayant vécu ces placements forcés n'avaient brisé le silence, sachant pourtant à quelles oppositions et à quel mépris elles s'exposaient, car trop longtemps elles n'ont pas été entendues. Il en a été ainsi des familles participant, il y a trente ans, à l'écriture du livre *Des Suisses sans nom*⁵ pour révéler l'histoire et le combat des plus pauvres dans le pays. C'est aussi le cas de Louisette Buchard⁶ qui, dès 1979, a conduit plusieurs grèves de la faim pour obtenir de l'État des recherches sur cette réalité de l'histoire suisse : « *Je préfère mourir de faim que de silence* » exprimait-elle. Une exposition *Enfances volées*⁷ voyage depuis 2009 à travers la Suisse et a déjà conduit cinq Gouvernements cantonaux à présenter des excuses.

« *Cette journée de commémoration n'est pas une fin mais le début d'un travail approfondi sur ce chapitre sombre de l'histoire suisse* », a promis la Conseillère fédérale.

Pour écrire cette histoire et en tirer les enseignements, il faudra veiller à ce qu'aux regards croisés des témoins de l'époque, des scientifiques, des acteurs politiques, se joigne celui des personnes aujourd'hui encore en situation de grande pauvreté, qui continuent à subir des décisions unilatérales de placement d'enfants.⁸

Une nouvelle page est en train de s'écrire, qui oblige le pays à revenir sur son histoire et sur la responsabilité qui en découle aujourd'hui et demain pour vivre autrement ensemble. Il s'agit aussi de donner corps à sa Constitution qui affirme dans son préambule : « *La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres* ». ■

5. Hélène Beyeler-Von Burg, *Des Suisses sans nom. Les heimatlosen d'aujourd'hui*, Éd. Science et Service, 1984 (disponible aux Éditions Quart Monde).

6. Louisette Buchard-Molteni, *Le tour de Suisse en Cage. L'enfance volée de Louisette*, (1995). Réédition Éd. d'en bas, 2009.

7. *Enfances volées - Verding-kinder reden*, <http://www.enfances-volees.ch/> ; voir aussi : Marco Leuenberger et Loretta Seglias, *Enfants placés au travail en Suisse*, dans Revue Quart Monde n° 209, 2009.

8. Voir : François Jomini, « *Le placement hier et aujourd'hui* », dans *Information Quart Monde* n°174, Mars 2013, p.2, <http://www.quart-monde.ch>